

République Islamique de la Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique (MAJESSC)

Direction Générale des Sports

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR) RÉHABILITATION DE LA MAISON DES JEUNES DE SEBKHA

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Maison des Jeunes de Sebkhha joue un rôle central dans la promotion des activités culturelles, éducatives et sportives au sein de la communauté locale. Cependant, elle nécessite une réhabilitation complète pour répondre aux besoins actuels et offrir un environnement sûr et attrayant. Ces travaux s'inscrivent dans un cadre d'amélioration des infrastructures publiques pour favoriser l'épanouissement des jeunes.

2. OBJECTIF DU PROJET

Réhabiliter la Maison des Jeunes de Sebkhha afin de garantir des conditions optimales pour les activités communautaires, tout en assurant la durabilité et la sécurité des infrastructures.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX À RÉALISER

Les travaux à réaliser, tels que décrits dans l'Avant-Projet Sommaire (APS) joint, incluent :

3.1 Réhabilitation des bâtiments existants

- Structure :
- Renforcement et réparation des structures porteuses (piliers, poutres, dalles, etc.).
- Réfection des murs fissurés ou endommagés.
- Revêtements :
- Réparation ou remplacement des revêtements muraux et de sol (carrelage, peinture, etc.).
- Étanchéité des toitures et des terrasses.

3.2 Amélioration des équipements et des installations

- Électricité :
- Mise en conformité du réseau électrique.
- Installation d'un éclairage moderne, économe en énergie.
- Plomberie :

- Réhabilitation des installations sanitaires et de plomberie.
- Amélioration du système d'évacuation des eaux usées.
- Climatisation et ventilation :
- Mise en place de dispositifs adaptés pour assurer une ventilation adéquate.

3.3 Aménagement des espaces extérieurs

- Réhabilitation des espaces verts et création d'aires de repos.
- Installation d'équipements pour activités sportives en plein air.
- Amélioration des voies d'accès et des parkings.

3.4 Mobilier et équipements

- Fourniture et installation de mobilier adapté aux activités (tables, chaises, équipements sportifs, etc.).
- Mise en place d'un espace numérique équipé d'ordinateurs et de connexion internet.

4. EXIGENCES TECHNIQUES

Les travaux doivent respecter les normes locales et internationales en matière de construction, de sécurité et d'accessibilité, en tenant compte des aspects suivants :

- Durabilité des matériaux utilisés.
- Économie d'énergie et efficacité énergétique.
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

5. LIVRABLES ATTENDUS

- Rapport hebdomadaire sur l'avancement des travaux.
- Réception provisoire des travaux suivie de la réception définitive.

6. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai maximal pour l'exécution des travaux est fixé à 2 mois, à compter de la date de signature du contrat et de l'ordre de service de démarrage.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les soumissionnaires doivent fournir :

- Une offre technique détaillée, incluant le planning des travaux.
- Une offre financière compétitive et justifiée.
- Des références pour des projets similaires réalisés.

8. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires intéressés doivent soumettre leurs propositions techniques et financières au plus tard le 05/12/2024 à 12 heures au siège du MAJESSC, à Teveragh Zeina immeuble du gouvernement R+9 n° 02 sis à l'Ilot V Rue Mohamadou Kanaté- contacte 28587081., sous pli fermé avec la mention : “Réhabilitation de la Maison des Jeunes de Sebkha – NE PAS OUVRIR”.

9. FINANCEMENT

Le projet est financé par le fonds du compte d'affectation spéciale jeunesse et sports.

10. CLAUSES PARTICULIÈRES

- Les travaux feront l'objet de suivis rigoureux par une commission technique.
- Des pénalités seront appliquées en cas de retard injustifié.
- La réception définitive ne sera validée qu'après correction de toutes les réserves identifiées.

11. DOCUMENTS JOINTS

- APS (Avant-Projet Sommaire) détaillant les travaux à réaliser.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : M. Mohamed Souleyman Lô, e-mail : mohamed.lo@majessc.gov, contacte 46 43 56 65

Fait à Nouakchott, le 25/11/2024

Signature et cachet